



Transport

TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE CCS deux-roues

OBJECTIFS

Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Personne titulaire du titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Formateurs titulaires du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM).

Sous conditions d'expérience et de compétences :

- BEPECASER
- élèves BAFM
- intervenants extérieurs

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Motos-écoles.
- Ouvrages pédagogiques et réglementaires.
- Outils pédagogiques réglementaires de la formation deux roues.
- Elèves conducteurs en cours de formation au permis de conduire des catégories deux-roues. .

EFFECTIFS :

15 personnes maximum

HORAIRES :

8h30 – 12h
13h30 – 17h

DUREE :

210 heures : cette durée peut être réduite à partir du positionnement préalable de chaque candidat à l'entrée de la formation.

PROGRAMME :

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation

Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires

Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière

Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Le Certificat Complémentaire de Spécialisation deux-roues est délivré par un jury professionnel, après délibération, à l'issue d'une session de validation.

SANCTION VISEE

Certificat Complémentaire de Spécialisation, Titre professionnel ECSR (niveau III), mention deux-roues.

TARIF : 4 312,80 € TTC soit 3 594 €HT

